

## L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique, publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les Etats-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS : Conditions spéciales très avantageuses.

Pour l'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr. 50 cent.

Pour ce qui a rapport à l'administration et à la rédaction, s'adresser à

THS DUFOUR,

Gérant de L'OISEAU-MOUCHE,  
Séminaire de Chicoutimi,  
Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de M. J.-D. GUAY, à Chicoutimi.

CHICOUTIMI, 2 MARS 1895

## SALUEZ ! . . .

Oni, saluons . . . le brin d'herbe ! En dépit des apparences, c'est l'un des fermes piliers de notre existence.

Nous avons été et nous sommes une race agricole. La prospérité de l'agriculture, c'est la richesse de notre Province, c'est le maintien de notre nationalité. Or, dans les conditions présentes, l'industrie laitière est l'instrument principal de notre progrès agricole. Et l'industrie laitière, qu'est-ce autre chose que le brin d'herbe ? le brin d'herbe de nos prairies, qui se fait beurre et fromage, s'en va sous d'autres ciels, et nous revient or et argent.

Donc, vive le brin d'herbe, le brin d'herbe canadien !

Celui, a-t-on dit, qui fait pousser deux brins d'herbe où il n'en poussait qu'un seul, est un bienfaiteur de la patrie.

Voilà ce que nous voyons s'accomplir. Tout le monde s'y met. Chefs de l'Etat, évêques, prêtres, politiciens, négociants, hommes de profession, tous, au lieu d'un brin d'herbe, s'efforcent d'en faire pousser deux, quatre, dix ! Oh ! que notre patrie, grâce à Dieu, compte de bienfaiteurs !

Quand la noble agriculture se vit-elle à pareil honneur ? Chacun veut contribuer, de ce qu'il peut, à la faire avancer, à la rendre savante, à la faire reine.

Cela, c'est encore une faveur sensible de la bonne Providence du bon Dieu, un signe de la vocation de notre race. Ce n'est pas pour rien que Dieu a pris tant de soins pour bien élever le petit peuple canadien-français, pour le sauver

de tant de périls ! Ce n'est pas pour rien, non plus, allez ! que Dieu inspire à nos compatriotes ce dévouement pour l'agriculture, l'un des facteurs les plus puissants de notre existence comme nation.

Donc, encore, vive le brin d'herbe de la Province de Québec !

Quels gens heureux nous sommes, quoique sans y penser ! Etre catholiques et canadiens-français . . . Vivre en ce siècle de merveilles de tous genres . . . Voir, de nos yeux, cet immense développement de la cause agricole auquel nous assistons depuis quelques années . . . Et, nous du Saguenay, être les témoins des progrès qui s'accomplissent tous les jours dans un territoire si récemment colonisé ! Ici, encore plus qu'ailleurs, c'est la victoire du brin d'herbe sur le pin géant !—Vive le brin d'herbe du Saguenay !

ORNIS.

## ETUDE SUR LE SYSTEME DES BANQUES CANADIENNES

(Suite)

On entend par la circulation d'une banque, les billets qu'elle émet et fait circuler dans le public en lieu et place d'espèces, or ou argent. Une banque a le droit d'émettre de ces billets pour un montant égal à son capital payé ; si elle se trouvait dans l'occasion d'émettre plus que ce montant, il lui faudrait déposer en espèces, entre les mains du Receveur Général, un montant égal à l'excédant de circulation sur son capital payé ; sinon, elle encourrait une forte amende.

Ces billets émis par les banques, ne peuvent être que des billets de \$5 et les multiples de cinq ; le gouvernement seul a le droit d'émettre des billets au-dessous de cinq piastres, et comme compensation n'émet pas de billets de \$5 et de \$10.

Souvent l'on est porté à se poser cette question : Quel intérêt a une banque à faire circuler ses propres billets à l'exclusion de ceux des autres banques ? Un billet de banque, n'étant qu'un morceau de papier ou de parchemin, sur lequel est écrite la promesse de payer au porteur, à demande, un certain montant, est la source d'un profit direct pour la banque qui l'a émis tant qu'il reste en dehors de son comptoir ; par exemple, si vous faites un emprunt à une banque, celle-ci vous en paiera le montant

avec de ses billets, que vous donnerez à votre créancier qui à son tour les passera à une autre personne, et ainsi de suite. Tant que ses billets ne reviendront pas au comptoir de la banque qui les a émis, elle fait un profit de 7 ou 8 pour cent, n'ayant en réalité rien donné ou presque rien, puisque chaque billet ne coûte que le papier sur lequel il est écrit et les frais d'impression, ce qui veut dire deux sous par billet.

Vous ne serez pas surpris d'entendre dire que les banques payent, aux courtiers, une jolie commission pour que ceux-ci fassent circuler leurs billets ; ça en vaut la peine.

Voyons maintenant quelle garantie a le public pour ces billets en circulation.

Le paiement des billets émis par une banque et alors en circulation, avec l'intérêt à 6 0/0 sur iceux, est le premier lien sur son actif en cas de faillite ; et pour la plus grande garantie de ses billets, une banque est obligée d'avoir en dépôt, entre les mains du Receveur Général, un montant égal à 5 0/0 du montant des billets qu'elle a en circulation.

Ce dépôt fait au gouvernement, par toutes les banques canadiennes, pour la garantie de leurs billets en circulation, porte intérêt au taux de 3 0/0 et ne peut servir que dans le cas où une banque en faillite ne pourrait pas payer en plein, dans l'espace de 60 jours, ses billets en circulation. Tous les billets en circulation d'une banque en faillite, portent intérêt à 6 0/0 du jour de la faillite jusqu'à ce que le liquidateur fasse connaître qu'il est en position de les payer.

Les banques sont aussi obligées de prendre les mesures nécessaires pour que leurs billets soient acceptés au pair dans n'importe quelle partie de la Puissance.

Le 31 août dernier, pour garantir \$30,000,000 de billets en circulation, les banques avaient un actif de \$308,000,000 ; ajoutons à ce montant ce que représente la double responsabilité des directeurs, \$62,000,000 ; nous avons ainsi \$370,000,000 ou \$12.33 1/3 d'actif pour chaque piastre en circulation.

En sus de cette garantie, nous avons celle du dépôt de 5 0/0 fait au gouvernement. N'est-ce pas que nous pouvons facilement nous convaincre que le porteur d'un billet d'une de nos banques est aus-